

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D ANNULATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **19 JAN. 2022**, il a été décidé d'annuler l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement du secteur « Les Plaines » sur le territoire de la commune de Vedène par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

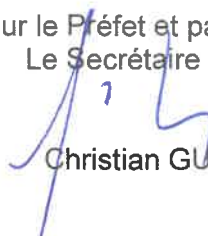
Cette enquête publique prévue du mercredi 5 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 est annulée, et reportée à une date ultérieure.

Le présent avis prononçant l'annulation de l'enquête publique sus-citée sera :

- publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Vaucluse
- inséré sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Avignon (www.grandavignon.fr).
- inséré sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr)
- Affiché sur la porte de la mairie de Vedène et publié éventuellement par tous autres procédés en usage dans la commune.
- affiché par les soins du maître d'ouvrage sur les affiches conformes aux dispositions de l'arrêté du ministère de la Transition écologique du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Les observations émises par le public lors des permanences du commissaire enquêteur ne seront pas prises en compte. Le public sera invité à se prononcer à nouveau lors de l'enquête qui sera organisée ultérieurement. Le public sera informé de cette nouvelle enquête conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Christian GUYARD